

REGLEMENT OFFICIEL LE CROSS DU FIGARO NORDICTRACK 2022

Article 1er : DEFINITION

Le Cross du Figaro est une épreuve de courses à pied comportant plusieurs distances différentes. Il se déroulera le Vendredi 25 novembre et le Dimanche 27 novembre 2022 dans le domaine du Parc de St Cloud. Les courses seront proposées sur un terrain mixte de revêtement très inégal composé de : Routes bitumés Chemin stabilisés Chemin en terre en forêt-pavés et herbe.

Le Cross du Figaro est organisé par la société Hugo Events. Il figure au calendrier National de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'épreuve est conforme aux réglementations des courses Hors Stades soumises à une procédure d'autorisation administrative encadrée par :

- Les articles L 331-2 à L 331-7, R 331-6 à R 331-17 et A 331-15 du Code du Sport.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Cross du Figaro est ouvert aux compétiteurs de toutes nationalités, licenciés ou non licenciés, de toutes catégories d'âges proposées par l'organisateur.

*Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport du 5 avril 2006 (loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte anti-dopage), la participation au Cross du Figaro est subordonnée à la présentation d'une licence sportive (FFA) portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'Athlétisme en compétition (circulaire n°13 du 21 avril 2008)

*Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « Athlétisme ». Les autres licences ne sont pas acceptées.

*Tous les autres participants (licenciés à toute fédération non citée précédemment, licenciés à une fédération étrangère et non licenciés) devront envoyer l'original ou la photocopie d'un certificat médical portant la mention "ne présente pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition " et ayant été délivré après le 28 Novembre 2020.

Chaque participant reconnaît que cette course requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer.

Article 3 : CATEGORIES / TYPE DE COURSES

Il est possible de s'inscrire au Cross du Figaro dans une distance et un type de course bien définie. Les courses de l'épreuve seront chronométrées et donneront lieu à plusieurs classements. Toutes les courses se dérouleront sur le même site avec des distances différentes.

Selon le nombre d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit de changer les heures de départ des différentes courses.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.

Quelle que soit la formule de son inscription, chaque participant concourra au classement général individuel de la distance de la course pour laquelle il sera inscrit.

Les participant(e)s seront réparti(e)s sur 4 distances différentes et pourront s'inscrire sur chaque type de course selon leur catégorie d'âge définie par le règlement des courses Hors Stade de la FFA :

En ce qui concerne les distances des parcours, l'organisateur se réserve aussi le droit de les moduler en fonction d'impératifs liés à la sécurité des coureurs (conditions météorologiques, états du terrain etc...)

LES COURSES :

Parcours du 20km : Course à pied
Master 1988 et avant - Homme/Femme
Senior 1989-2000 - Homme/Femme
Espoir 2001-2003 - Homme/Femme
Junior 2004-2005 - Homme/Femme

Parcours du 15km et 10km : Course à pied
Master 1988 et avant - Homme/Femme
Senior 1989-2000 - Homme/Femme
Espoir 2001-2003 - Homme/Femme
Junior 2004-2005 - Homme/Femme
Cadet 2006-2007 - Homme/Femme

Parcours du 5km : Course à pied
Master 1988 et avant - Homme/Femme
Senior 1989-2000- Homme/Femme
Espoir 2001-2003 - Homme/Femme
Junior 2004-2005 - Homme/Femme
Cadet 2006-2007 - Homme/Femme
Minime 2008-2009 (autorisation parentale obligatoire)

Article 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site Internet <https://www.crossdufigaro.com/>

La date limite d'inscription au Cross du Figaro est fixée au Dimanche 27 novembre 2022, à 11H30.

L'organisateur se réserve le droit de stopper les inscriptions si celles-ci dépassent le quota fixé mais se réserve aussi le droit de les poursuivre si certaines courses ne font pas le plein.

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été fourni à l'organisateur (article 2)

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

L'organisation propose une « option annulation » qui permettra de récupérer son droit d'engagement sous certaines conditions.

Le transfert d'inscription est autorisé sur demande. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Article 5 : MONTANT DE L'INSCRIPTION

Particulier :

Le montant de l'inscription (TTC) **individuelle** au Cross du Figaro 2022 s'élève à :

Jusqu'au 02/10/2022

5 KM : 13 €

10 KM : 20 €

15 KM : 28 €

20 KM : 35 €

Figaro Night : 25€

Du 03/10 au 2/11/2022

5 KM : 13 €

10 KM : 22 €

15 KM : 30€

20 KM : 37 €

Figaro Night : 26€

Du 2/11 au 27/11/2022

5 KM : 15 €

10 KM : 24 €

15 KM : 32 €

20 KM : 39 €

Figaro Night : 27€

Le tarif applicable est calculé en fonction de la date du paiement (date de transaction par Carte Bancaire ou date de réception des chèques) et non la date de création de dossier d'inscription.

Ce que comprend l'inscription individuelle :

- 1 dossard incluant le transpondeur nécessaire au chronométrage

Mais aussi de nombreux services :

- Un service médical assuré par une équipe professionnelle
- La présence d'un ravitaillement (liquide et solide) en course (20-15 et 10km)
- La présence d'un ravitaillement (solide et liquide) à l'arrivée (toutes courses)
- Une consigne « vestiaire »
- Une assurance couvrant la responsabilité civile entre chaque départ et chaque arrivée

Ne sont pas compris dans l'inscription individuelle :

- Le T-shirt Téléthon pour soutenir la recherche qui peut être acheté séparément (bénéfices reversés au Téléthon)
- Les assurances Individuelle Accident (en option) et Dommage Matériel
- De manière générale tout ce qui n'est pas précisé dans « Ce que comprend l'inscription »

Entreprise

Le montant de l'inscription au **Challenge Entreprises** au Cross du Figaro 2022 s'élève à :

Jusqu'au 27/08/2022

- 5 KM : 13€ HT
- 10 KM : 20€ HT
- 15 KM : 27€ HT
- 20 KM : 34€ HT

Du 28/08/2022 au 27/09/2022

- 5 KM : 15€ HT
- 10 KM : 22€ HT
- 15 KM : 29€ HT
- 20 KM : 36€ HT

Du 28/09/2022 au 27/10/2022 (fin des inscriptions)

- 5 KM : 17€ HT
- 10 KM : 24€ HT
- 15 KM : 31€ HT

- 20 KM : 38€ HT

Du 28/10/2022 au 13/11/2022 (tarif hors inscription)

- 5 KM : 20€ HT
- 10 KM : 27€ HT
- 15 KM : 34€ HT
- 20 KM : 41€ HT

+ *Frais de dossier de 1,5€ TTC/Participants pour l'ensemble des inscriptions.*

Ce que comprend votre inscription :

- 25% du prix du dossard est reversé au Téléthon.
- 1 dossard personnalisé
- 1 totebag officiel de l'évènement
- 1 médaille finisher
- Annonce du résultat par SMS
- Classement Entreprise
- Plusieurs possibilités de retrait de dossard (dont groupé)
- Suivi personnalisé de vos inscriptions

À noter qu'il est possible de bénéficier pour les entreprises de réductions groupes en fonction du nombre de participants :

- A partir de 10 participants dans le groupe = 10 % de réduction
- À partir de 20 participants dans le groupe = 15 % de réduction
- À partir de 50 participants dans le groupe = 20% de réduction

Le montant de l'inscription au Challenge Entreprises du Figaro Night 2022 s'élève à :

Jusqu'au 25/08/2022 : 23€ HT

Du 26/08/2022 au 25/09/2022 : 25€ HT

Du 26/09/2022 au 25/10/2022 (fin des inscriptions) : 27€ HT

Du 26/10/2022 au 13/11/2022 (tarif hors inscription) : 30€ HT

+ *Frais de dossier de 1,5€ TTC/Participants pour l'ensemble des inscriptions.*

Ce que comprend votre inscription :

- 25% du prix du dossard est reversé au Téléthon.
- 1 dossard personnalisé
- 1 totebag officiel de l'évènement
- 1 médaille finisher
- 1 boisson (bière ou vin chaud ou soft)
- Des accessoires de l'évènement (ex : bâtons lumineux, bracelets lumineux...)
- Suivi personnalisé de vos inscriptions

À noter qu'il est possible de bénéficier pour les entreprises de réductions groupes en fonction du nombre de participants :

- A partir de 10 participants dans le groupe = 10 % de réduction
- À partir de 20 participants dans le groupe = 15 % de réduction
- À partir de 50 participants dans le groupe = 20% de réduction

Article 6 : RETRAIT DES DOSSARDS

Particulier :

Le dossard de participation sera à retirer sur présentation de la carte de retrait dossard et d'une pièce d'identité.

Les dates du retrait des dossards seront communiquées prochainement. Le participant devra prendre rendez-vous en ligne pour retirer son dossard en magasin.

Chaque participant peut venir retirer son dossard en main propre ou pourra le faire retirer par un proche à condition :

- De respecter l'horaire de retrait (rendez vous pris par le participant)
- Avoir la pièce d'identité du participant
- Avoir le bon de retrait de dossard (reçu par mail)

Entreprise

Plusieurs solutions sont disponibles pour le retrait des dossards sur le Challenge Entreprise du Cross du Figaro du dimanche 27 novembre 2022 :

- Retrait groupé durant la semaine de l'évènement – option gratuite - sur rendez-vous avec le chef d'équipe. Dans des locaux à Paris.

- Retrait groupé le jour de l'événement - payant 5€ HT - sur rendez-vous avec le chef d'équipe sur le village de l'évènement
- Retrait individuel – option gratuite - le participant doit retirer individuellement son dossard en se présentant sur le lieu de retrait des dossards
- Livraison des dossards - option payante - livraison des dossards directement à l'adresse souhaitée.
- Sous votre espace privatif : si vous avez un espace privatif, nous mettrons vos dossards et accessoires de l'évènement sous celui-ci le matin même de la course.

Retrait groupé le jour de l'événement pour le Figaro Night du vendredi 25 novembre 2022.

Article 7 : ORGANISATION DES COURSES

Le Cross du Figaro se déroulera selon un planning horaire de courses très précis.

Vendredi 25 novembre 2022

Pour la Figaro Night : Départ à 20h

Dimanche 27 Novembre 2022

Pour le 15km et 20km* (uniquement) : Départ à 9h du matin

Pour le 5 et 10 km : Départ à 11h30 du matin

*Le parcours est une boucle de 10 KM

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 8 : SECURITE MEDICALE

Le service médical du Cross du Figaro NordicTrack 2022 sera composé de médecins urgentistes spécialisés, de la Croix Rouge et/ou de la Protection Civile en nombre suffisant, en fonction de la réglementation en vigueur et des caractéristiques de l'évènement.

Pour des raisons médicales, un participant peut provisoirement ou définitivement être retiré de la course.

Article 9 : MESURES SPÉCIFIQUES COVID 19

Un document annexé à ce règlement décrit les mesures prises et les actions menées en matière de consignes sanitaires pour lutter contre la propagation du virus Covid19.

Ces mesures sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la pandémie et des directives des autorités gouvernementales et locales.

Article 10 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage du Cross du Figaro NordicTrack 2022 sera effectué avec un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre dans leur dossard un transpondeur qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ et qui servira à donner le temps final du coureur lors de son passage sur la ligne d'arrivée.

Un coureur n'empruntant pas totalement l'itinéraire ne sera pas classé à l'arrivée. Le dossard muni du transpondeur remis lors du retrait du dossard devra être conservé tout au long de la course.

Article 11 : CLASSEMENTS

Les classements seront établis sur la base du temps réalisé entre le départ et l'arrivée du parcours.

Le temps pris en compte sera celui que donnera exactement le transpondeur. Chaque catégorie et type de courses donnera lieu à un classement général individuel pour l'ensemble des coureurs et des sous-classements par sexe et classe d'âges.

Classement Entreprise :

S'inscrire au Challenge Entreprise du Cross du Figaro NordicTrack 2022 du dimanche 27 novembre donne accès au classement entreprise.

Il est déterminé par la moyenne des 4 meilleurs temps d'un groupe entreprise pour chaque distance. Ainsi, un classement est disponible pour chaque distance. L'équipe doit être de 4 coureurs minimum par course pour être inclus dans le classement.

Le Figaro Night 2022 du vendredi 25 novembre n'est pas une course chronométrée et ne possède pas de classement entreprise.

Article 12 : RECOMPENSES

Une médaille sera offerte à chaque finisher, c'est-à-dire à chaque coureur qui aura rejoint la ligne d'arrivée en étant officiellement classé.

Article 13 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant au Cross du Figaro NordicTrack 2022, les participants s'engagent à respecter l'environnement du Parc de St Cloud.

Il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours, sous peine de disqualification.

Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et à l'arrivée, elles doivent impérativement être utilisées.

Article 14 : ASSURANCES Responsabilité Civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation et celle de tous les participants du Cross du Figaro 2022. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la course, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuel Accidents : Tous les participants du Cross du Figaro 2022, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur dossard sur le « Village Accueil » du Cross du Figaro 2022, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu lors de l'épreuve.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à la course. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (FFA par exemple). La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site Internet.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 15 : DROITS A L'IMAGE

Par sa participation au Cross du Figaro NordicTrack 2022, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : CNIL

L'organisateur est susceptible de collecter des données à caractère personnel concernant le participant ainsi que de mettre en œuvre un traitement informatique de ces données destiné à respecter les obligations fiscales, sociales et administratives qui lui incombent.

Dans les conditions définies par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et par le règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification d'interrogation, de limitation, de portabilité et d'effacement.

Le participant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. Le participant peut exercer l'ensemble des droits mentionnés ci-dessus en s'adressant à l'organisateur à l'adresse suivante :

contact@crossdufigaro.com

Article 17 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

En s'inscrivant au Cross du Figaro 2022, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter expressément et sans réserve.